



Lettre ouverte à Mr le DASEN du Loiret

« Pour une reconnaissance des réunions d'information syndicale dans le Loiret »

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

Nous, organisations syndicales représentatives dans le premier degré dans le Loiret [*mettre ici la liste des organisations favorables à cette lettre ouverte*], avons pu observer que l'organisation des réunions d'information syndicale était de plus en plus difficile dans le département.

En effet, malgré la possibilité de déduire le temps de ces réunions sur les 108h de service, beaucoup d'enseignants découvrent, après avoir participé à une RIS et en avoir informé l'inspection, que cette déduction sur les heures d'animation pédagogique est refusée par l'IEN. Certains collègues ont eu un refus net. D'autres ont eu la proposition de déduire les prochaines heures de RIS « si et seulement si elles ont lieu en même temps que les animations pédagogiques ».

Ces temps de réunions sont un droit de la fonction publique correspondant à l'heure mensuelle d'information syndicale de la Fonction Publique. Ne pas permettre aux collègues de choisir librement comment déduire les heures de réunions d'information syndicales parmi les 108h est un frein conséquent qui pénalise l'ensemble des personnels et toutes les organisations syndicales dans le département.

Nous savons que c'est un sujet qui est d'actualité, car vous avez pu l'évoquer avec les organisations syndicales élues en CSA-D lors d'un entretien le 2 octobre dernier.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes réunies, nous, organisation syndicales représentatives, afin de vous indiquer que nous partageons tous la même inquiétude à ce sujet. Nous

souhaitons vous interpeller pour vous demander une harmonisation dans toutes les circonscriptions concernant la reconnaissance des RIS : permettre aux collègues de choisir librement où et comment déduire les neuf heures d'information syndicale accessibles pendant l'année scolaire.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, à notre profond attachement au service public de l'Éducation Nationale

À Orléans, le 9 octobre 2023

